

Communication N° 19 - 2010 au Conseil communal

Séance du 6 octobre 2010

Adaptation du montant des taxes à la suite d'un amortissement extraordinaire de CHF 5.0 mios sur le réseau d'évacuation des eaux

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Pour rappel, lors de la séance du mercredi 19 mai 2010, le préavis 06/2010, "Nouveau règlement communal sur l'évacuation et le traitement des eaux et nouvelle structure des taxes", a été adopté par le Conseil communal de Pully. Il présentait au chapitre 3.4 le montant des nouvelles taxes dont l'entrée en vigueur est prévue le 1^{er} décembre 2010.

Lors de sa séance du mercredi 23 juin 2010, le préavis 09/2010 "Comptes année 2009" a été approuvé par le Conseil communal. Celui-ci prévoyait un amortissement supplémentaire et exceptionnel de CHF 5.0 mios sur le réseau d'évacuation des eaux ayant pour conséquences de diminuer, d'une part, le montant des amortissements futurs et, d'autre part, la valeur des investissements sur lesquels sont calculés les intérêts.

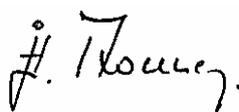
Ainsi, la Municipalité informe le Conseil communal que le montant des taxes annuelles a été adapté en conséquence comme suit :

| Types de taxes annuelles | Unité | Taxe HT selon préavis 06/2010 | Taxe HT adaptée |
|--------------------------|---|-------------------------------|-----------------|
| Taxe de base | CHF | 60.00 | 60.00 |
| Taxe eaux usées (EU) | CHF/m ³ consommé | 1.89 | 1.77 |
| Taxe eaux claires (EC) | CHF/m ² de surface imperméable | 0.69 | 0.58 |

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic

La secrétaire



J.-F. Thonney



C. Martin

Pully, le 6 octobre 2010